



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
PLATE-FORME CHIMIQUE
DE VILLERS SAINT PAUL**

Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Plate-forme chimique de Villers Saint Paul	12 octobre 2021 14 h 30	Mairie de Villers Saint Paul	M. DUPLAT Sébastien
Organisateur		Participants	
M. Jean-Charles GERAY Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis		<p>La CSS est présidée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, Jean-Charles GERAY.</p> <p>Tous les collèges sont représentés : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée ainsi que le collège des salariés des installations classées.</p> <p>Sont annexées au présent compte rendu, la liste des participants et les présentations des sociétés exploitantes (DOW, CHEMOURS, VSPU, Suez Eau Industrielle, ARKEMA) ainsi que celle de la DREAL.</p>	
Déclarations liminaires		<p>Monsieur le Sous-Préfet précise que le temps de parole doit être uniformément réparti entre les participants. Les présentations doivent être concises et centrées sur les actions qui améliorent la maîtrise des équipements et installations en lien avec les effets pouvant avoir un impact sur l'environnement.</p> <p>Il souhaite qu'idéalement, en dehors du contexte sanitaire qui fixe des contraintes de jauge au sein des salles de réunion, la CSS se déroule la prochaine fois au sein de la plate-forme de Villers Saint Paul.</p>	
Présentation de la CSS		<p>1 – Bilan administratif de la CSS</p> <p>Il est rappelé que l'arrêté portant la création de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la plate de forme chimique de Villers Saint Paul a été signé le 5 février 2020.</p> <p>Comme évoqué lors de la CSS du 14 mars 2019, un projet de règlement intérieur de la CSS a été élaboré et transmis à l'ensemble des participants le 5 février 2020. Ce dernier a été parcouru au cours de</p>	

la présente CSS. Toutefois, les participants ont informé qu'ils n'avaient pas pris connaissance du projet de règlement. Il est donc décidé de statuer sur ce sujet lors de la prochaine CSS.

2 – Bilan annuel des établissements de la plate-forme de Villers Saint Paul

Les bilans de l'ensemble des établissements de la plate-forme de Villers Saint Paul sont disponibles en annexe de ce présent rapport. Ils concernent les années 2019 et 2020.

En complément de la présentation de son bilan des années 2019-2020, la société CHEMOURS informe la CSS d'un incident survenu le 7 octobre 2021 concernant une fuite d'éthanol qui a été confinée par la rétention de l'atelier. L'éthanol a ensuite été dilué pour augmenter le point éclair et limiter le risque d'incendie. Les produits récoltés ont ensuite été traités en déchet. Des investigations sont en cours (certains points restent à contrôler) et les conclusions finales sont attendues avant d'ouvrir à nouveau cette ligne. L'exploitant souligne la bonne réaction des salariés et la bonne activation du processus d'alerte en interne.

De même, en marge de leurs présentations, les sociétés DOW et ARKEMA alertent le sous-préfet sur la difficulté à mettre en place des exercices avec le SDIS ainsi que la difficulté à obtenir des retours de la part de leur représentant.

Le sous-préfet souligne l'importance de continuer à développer la pratique des exercices et remarque que si un problème est constaté, il faut saisir par écrit la préfecture de l'Oise en vue d'organiser une réunion avec le SDIS de l'Oise.

Le représentant d'ARKEMA suggère la rédaction d'un courrier commun signé des différents exploitants du site à l'attention de la hiérarchie de la direction départementale du SDIS, avec le soutien du sous-préfet.

3 – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La DREAL présente l'action de l'inspection sur la plate-forme de Villers Saint Paul pour les années 2019 et 2020.

La DREAL a réalisé 7 inspections :

- 3 inspections sur le site d'ARKEMA dont une, après l'incident du 25 octobre 2020 ;
- 1 inspection sur le site de CHEMOURS ;
- 1 inspection sur le site de DOW ;
- 2 inspections sur le site de SUEZ Eau Industrielle.

L'inspection a étudié le « porter à connaissance » de la société DOW concernant le projet de stockage à l'extérieur d'un mélange de monomère (T-BAM/GAA) conditionné en fûts plastiques (204 kg) pour une quantité maximale de 16 tonnes classé sous la rubrique ICPE 4510.

L'inspection a rédigé un arrêté préfectoral complémentaire pour la société ARKEMA portant sur le recensement des substances toxiques

et odorantes (Post Lubrizol 1) qui a été signé le 20 août 2021. Cet arrêté prévoit la mise à jour du Plan d'Opération Interne et des méthodes de prélèvement de ces substances en cas d'accident.

Le détail des actions de la DREAL concernant les inspections et les instructions est disponible en annexe du présent rapport.

En complément des actions de la DREAL présentées pour les années 2019 et 2020, a été exposé le dépassement en termes de Légionelles sur le site d'ARKEMA le 16 juillet 2021.

4. Questions diverses

La DREAL sollicite les intervenants, plus particulièrement sur le contenu des présentations afin de savoir si ces dernières ont des contenus confidentiels. La DREAL informe les participants que les présentations seront mises à la disposition du public.

La DREAL sollicite l'ensemble de la CSS pour connaître et obtenir des informations sur des éventuelles nuisances olfactives liées à la plate-forme.

Cette question fait suite à une intervention lors de la dernière réunion du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de Creil où ont été évoquées de potentielles nuisances olfactives dans le secteur de Villers Saint Paul.

Les associations le ROSO et Dialogue et Citoyenneté ont fait un rappel des actions mises en place il y a quelques années.

Le représentant de la commune de Verneuil-en-Halatte a informé en séance que le bureau de la ville avait mis une action en place pour relever les éventuels problèmes d'odeurs.

Il a été rappelé lors de la CSS qu'idéalement pour traiter cette problématique, des données essentielles devaient être relevées comme la date, l'heure, le type d'odeur,...

Aucune information concernant des nuisances olfactives récentes n'a été transmise.

L'association le ROSO intervient sur la présentation de la société d'ARKEMA et plus particulièrement sur l'incident du réacteur R2 suite à l'emballage d'une polymérisation. L'association rappelle et relit en séance les commentaires qui avaient été rédigés par cette dernière lors de l'enquête publique dans le cadre de la rédaction du PPRT.

En substance, l'association interroge l'exploitant sur les modélisations qui ont servi à établir le PPRT et relève une distance importante des effets de surpression qui a un impact sur la rivière Oise et implicitement sur l'activité de cette dernière.

L'association le ROSO sollicite l'ensemble des exploitants pour que soit présentée une synthèse des améliorations de la plate-forme, comme les évolutions des rejets dans l'air, dans l'eau, ...

Monsieur le sous-préfet souscrit à cette demande et sollicite de la part de chaque exploitant la production d'observations synthétiques sous la forme d'un document additif qui permettrait une meilleure lisibilité des

	<p>activités de la plate-forme et une lecture facile. Il ne s'agirait pas de fournir un document unique mais un exposé de chaque exploitant s'intégrant dans une stratégie globale.</p> <p>Les élus de Verneuil-en-Halatte et de Rieux confirment le besoin de vulgarisation pour une meilleure information du public.</p> <p>Le sous-préfet fait prévaloir, en marge du travail concerté au titre de la CSS, le besoin d'information des élus des communes riveraines qui doivent pouvoir communiquer auprès de leurs administrés dans des termes simplifiés.</p> <p>L'association le ROSO sollicite les exploitants afin de connaître la nature des travaux le long de la canalisation de gaz. La société Suez Eau Industrielle fait état d'une intervention dans le cadre d'une réparation d'une fuite sur le circuit de l'eau décarbonatée.</p> <p>L'association le ROSO sollicite les exploitants sur le projet MAGEO et les études potentielles de ces derniers sur le développement du transport des marchandises par le fluvial.</p> <p>Monsieur le sous-préfet se propose de saisir le correspondant de VNF pour que les exploitants de la plate-forme soient informés plus précisément sur le projet MAGEO et les possibilités d'utilisation future de l'Oise mise au gabarit européen.</p> <p>La société DOW sollicite monsieur le sous-préfet concernant les disponibilités d'emplacements sur la plate-forme de Villers Saint Paul et la volonté d'attirer d'autres exploitants.</p> <p>Dans le cadre de sa mission de prospection et d'accompagnement des entreprises à l'implantation sur le territoire, l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) informe la CSS de sa démarche de communication en vue de proposer la plate-forme de Villers Saint Paul à de futurs exploitants dans la mesure où des terrains y sont encore disponibles.</p>
<p>Principales conclusions</p>	<p>Monsieur le Sous-Préfet conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants. Fin de la réunion 17h30.</p>

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis



Jean-Charles GERAY